

Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble

CCSTI Grenoble - La Casemate
2 place Saint-Laurent - 38000 Grenoble

MARCHÉS ET ACCORDS-CADRES RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1 – Identification du pouvoir adjudicateur

- **Désignation du pouvoir adjudicateur :**

CCSTI Grenoble - La Casemate, 2 place Saint-Laurent, 38000 Grenoble

- **Identification du service chargé du suivi de la procédure :**

Thibaut COURTOIS
Tél. 04 76 44 88 84
Email : thibaut.courtois@lacasemate.fr

2 – Objet de la consultation

Lot n° MS1 : meubles A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K

3 – Procédure utilisée

- **Réglementation**

- *procédure adaptée : articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique ;*

- **Description de la procédure**

Cette consultation a pour objet de retenir un prestataire / un fournisseur pour le marché de services / fournitures dont l'objet est défini à l'article 2.

4 – Durée du Marché ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 30 septembre 2020.

[En cas de marché reconductible] :

À l'issue de cette période, le marché pourra être reconduit 0 fois.

Dans ce cas, le CCSTI Grenoble - La Casemate informera le titulaire un mois avant l'échéance du contrat de son souhait de le renouveler pour une nouvelle période.

5 – Montant du marché

Le montant maximum du marché est de 45000 € HT

6 – Lieux d'exécution du marché

La mission se déroulera principalement au 2 place Saint-Laurent, 38000 Grenoble ou tout autre lieu que le titulaire jugerait nécessaire à la réalisation de sa mission.

7 – Pilotage

Le pilotage de la mission sera assuré par Thibaut COURTOIS.

8 – Date et heure limites de remises des offres

La date et l'heure limite de réception des offres est fixée au : Jeudi 20 août 2020.

9 – Contenu et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises (DCE)

- Contenu du DCE pour chaque lot :
CCTP MS1 et cahier de menuiserie

- Mise à disposition du DCE par voie électronique :

Conformément à l'article R. 2132-2 du code de la commande publique, le CCSTI Grenoble - La Casemate met à disposition du candidat le dossier de consultation par téléchargement sur son profil d'acheteur, à l'adresse suivante :

https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

- Modifications éventuelles du DCE :

Le CCSTI Grenoble - La Casemate se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours calendaires avant la date de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- Demandes de renseignements d'ordre administratif et technique :

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement de leur offre au plus tard 3 jours calendaires avant la date limite de réception des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : thibaut.courtois@lacasemate.fr

10 – Présentation des dossiers des candidats

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Phase de candidature :

- DC1 ;
- DC 2 ;
- DC4 (le cas échéant).

Le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen électronique.

- Phase d'offre :

- l'acte d'engagement renseigné, daté et signé, avec une copie de l'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire, accompagné du BPU ou du DPGF ;
- le devis ou mémoire technique et financier détaillant la proposition financière, technique et les moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché ;
- le cahier des charges complété, accepté et signé ;
- les éventuelles annexes.

[Si le CCSTI Grenoble - La Casemate envisage d'utiliser le formulaire ATTR11 comme acte d'engagement, celui-ci n'interviendra qu'à la fin de la procédure, au moment de l'attribution du marché]

11 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

La remise des dossiers s'effectue par voie dématérialisée via le profil d'acheteur du CCSTI Grenoble - La Casemate disponible à l'adresse suivante : thibaut.courtois@lacasemate.fr, ou par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception.

12 – Sélection du titulaire

Après analyse du dossier des candidats, le CCSTI Grenoble - La Casemate choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- **Critère 1** : Valeur technique +40% de pondération
- **Critère 2** : Prix des prestations analysé au travers du bordereau de prix +50% de pondération
- **Critère 3** : Engagement sur un délai d'intervention pour des opérations de service après-vente ou de maintenance +10% de pondération

La procédure pourra donner lieu à une négociation avec, au maximum, les 4 premiers candidats au terme de la première sélection et analyse des offres.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la consultation, les soumissionnaires non-retenus seront informés par mail.

Le CCSTI Grenoble - La Casemate se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le CCSTI Grenoble - La Casemate se réserve le droit de déclarer la procédure sans suite.

Il en informe alors dans les plus brefs délais les motifs de sa décision de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure aux opérateurs économiques y ayant participé.

13 – Confidentialité

Le titulaire sera soumis aux clauses de confidentialité en vigueur au sein du CCSTI Grenoble - La Casemate.

14 – Documents complémentaires à fournir sur demande du CCSTI Grenoble - La Casemate par les candidats sélectionnés

Après sélection du soumissionnaire, le marché ne sera définitivement attribué qu'après la production des documents suivants :

- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- Attestation de régularité sociale datant de moins de 6 mois ;
- Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
- Documents justifiant l'absence d'interdiction de soumissionner.

Ces documents seront demandés lors de la communication au soumissionnaire sélectionné de la décision du CCSTI Grenoble - La Casemate.

15 – Informations diverses

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Les variantes sont autorisées au nombre maximum de 2.

Les soumissionnaires qui présenteront des offres proposant des variantes sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

Les groupements sont autorisés.

La sous-traitance est autorisée mais doit être déclarée.

Le délai de validité des offres remises est de 120 jours.